

Informations utiles sur Evolis Invest

Lors de la conclusion de votre contrat

Prime

- Minimum 15.000 EUR.

Frais

- 100 EUR frais administratifs.
- Maximum 1,50% de coûts d'entrée pour le courtier.

Fiscalité

- 2,00 % sur les primes si le preneur d'assurance est une personne physique ou de 4,40 % si le preneur d'assurance est une personne morale.

Pendant la durée de votre contrat

Versements Supplémentaires

- Minimum 5.000 EUR.

Frais versements supplémentaires

- 100 EUR frais administratifs.
- Maximum 1,50% de coûts d'entrée pour le courtier.

Rendement

- Voir la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissement internes choisis.

Modalités de rachat partiel

- Montant de rachat minimum de 2.500 EUR tant qu'il reste un minimum de 15.000 EUR sur le contrat.
- Le rachat gratuit est possible 1 fois par 12 mois pour max. 50.000 EUR et ce montant constitue maximum 8% de la réserve.

Frais de rachat partiel

8 premières années après dépôt de la prime concernée

- Coût dégressif de 3% pendant les 3 premières années. Chaque période de 12 mois, le coût diminue de 1%. Toujours un minimum de 108,36 EUR* de frais.
- De la 4^{ème} à la 8^{ème} année : 108,36 EUR* de frais.
- Les 60 mois suivant le paiement de la prime, les frais d'établissement préfinancés sont déduits du montant de rachat.

A partir de 8 ans après dépôt de la prime concernée

- Pas de frais.

Frais de transfert

- Une fois par an, pas de frais de transfert.
- A partir de la deuxième fois : € 100 par opération.

Lors de la fin de votre contrat

Prestation Décès

- Pas de frais

A partir de 8 ans après dépôt de la prime concernée

- Pas de frais.

Prestation Vie

8 premières années après dépôt de la prime concernée

- Coût dégressif de 3% pendant les 3 premières années. Chaque période de 12 mois, le coût diminue de 1%. Toujours un minimum de 108,36 EUR* de frais.
- De la 4^{ème} à la 8^{ème} année : 108,36 EUR* de frais.
- Les 60 mois suivant le paiement de la prime, les frais d'établissement préfinancés sont déduits du montant de rachat.

* € 75 indexés conformément aux indices santé des prix à la consommation avec, comme base, janvier 2010.